

COMPTE-RENDU
N° 2009/04
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 avril 2009

POUR INFORMATION

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. REY Vincent
M. CHAVEROT Jean-Marc

M. PALAIS Jean-Claude
M. DUTOUR Joseph
M. BRUEL Jean-Marc
Mme BISSAY Monique
Mme D'ELIA Ghislaine
M. VIAL Gabriel

Excusée :

Mme DENIS Marie-Claude

⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 23/03/2009**

⇒ **PLU**

Il est nécessaire d'effectuer une révision du PLU suite à la suppression de la réserve autoroutière interdisant la construction sur des terrains situés en zone constructible. De plus, cette révision nous permettra de mieux appréhender le COCA engagé avec le Conseil Général (voir point suivant).

Le conseil municipal donne son accord pour lancer la procédure de modification du PLU.

⇒ **Contrat communal d'aménagement (COCA)**

Il s'agit d'un contrat passé avec le Conseil Général pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Il consiste à la définition et à la réalisation d'un programme d'aménagement communal prenant en compte l'ensemble des problématiques du territoire à plus ou moins long terme (activité économique, démographie, valorisation touristique, aménagement de bourg, aménagement du bâti communal etc...).

Un seul bureau d'étude se verra confier le dossier ce qui lui permettra d'avoir une vision générale et globale des projets. **Ainsi la commune bénéficie d'une assistance technique et financière pour la réalisation des projets ainsi que la priorité pour l'obtention des subventions à hauteur de 50 % et non plus de 35 % comme c'est le cas aujourd'hui.**

Ce dispositif conduit également à réaliser des économies d'échelle importantes. L'étude s'élève entre 15 000 et 20 000 €, elle est subventionnée à hauteur de 50 %.

Mme le Maire précise que la Municipalité conserve ses compétences et son pouvoir de décision. Il s'agit d'une assistance non négligeable pour une petite commune, l'accompagnement des services de la DDE et de la DDA ayant disparu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable.

⇒ **Communauté de Communes**

- **SCOT Loire France** :

Madame le Maire rappelle que le périmètre du SCOT Loire Centre envisagé pourrait être composé des Communautés de communes :

- des Montagnes du Haut Forez,
- des Collines du Matin,
- des Vals d'Aix et d'Isable,
- du Pays entre Loire et Rhône,
- de Balbigny,
- de Feurs en Forez
- du Pays d'Astrée.

Les contributions financières sont réparties proportionnellement au nombre d'habitants.

- Le conseil municipal AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes de Balbigny au Syndicat Mixte du SCOT Loire Centre et APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte qui lui sont présentés.

- **Syndicat mixte ZAIN :**

Ce syndicat mixte à vocation ZAIN (Zone d'Activités Internationale) A89-Loire Centre pourrait comprendre :

- le Département de la Loire
- la Communauté de communes de Balbigny
- la Communauté de communes de Feurs en Forez
- la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- la Communauté de communes des Collines du Matin
- la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable
- la Communauté de communes du Pays d'Astrée

Son objet est la conduite des études d'aménagement, l'aménagement, la commercialisation, la gestion et le développement des ZAIN entrant dans son champ de compétence (autour du futur nœud autoroutier sur Balbigny / St Marcel de Félines et au niveau de l'échangeur sur la Commune de Cleppé / Poncins).

La volonté du Département et des six EPCI est de regrouper leurs moyens pour proposer une offre économique cohérente, harmonieuse et mutualisée en vitrine d'autoroute.

Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes de BALBIGNY et approuve les statuts.

⇒ **Tour Matagrín**

Madame le Maire signale que le dossier de demande de subvention sollicitée auprès de la Région a été rejeté. En effet, des pièces manquantes (plan de financement et calendrier prévisionnel des travaux) n'ont pas été fournies car on était dans l'attente de l'aboutissement d'un autre dossier de demande de subvention et notamment du 1 % paysage et développement A 89. Or, jusqu'à présent, la DRE qui pilote ce dispositif ne pouvait statuer sur les dossiers présentés, le chantier de l'A 89 étant remis en question par différents recours. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a levé les interrogations et incertitudes concernant cette réalisation puisqu'il a statué le 08 avril dernier pour la poursuite des travaux de l'A 89.

La situation étant débloquée, les pièces demandées pourront être délivrées d'ici à fin juin mais la Région préfère qu'un nouveau dossier soit déposé.

Le Conseil Municipal décide de présenter le dossier initial, avec ajustement éventuel du montant des travaux, à la Région.

⇒ **Revue des projets**

- **Voirie** : Enveloppe de 122 000 €. Monsieur SERRAILLE présente le programme voirie 2009. Outre l'aménagement de la rue de la chapelle qui reste la dépense la plus importante, il est prévu :
Chemin du Signy, Chemin du lotissement Lafay, Assainissement Lot. Combette, Aménagement plateforme caravanes. Le rebouchage des trous route de la tour, route d'Echansieux et sur de nombreuses voies de

Lotissements constitue un budget relativement élevé cette année consécutivement à l'hiver long et froid que nous venons de subir.

Madame le Maire signale qu'elle envisage de prendre un arrêté afin d'interdire le débardage de bois et/ou le passage de camions de plus de 3,5 T durant la période hivernale afin de limiter la dégradation de certaines voies.

- **Hôtel Perrier**

La commission de sécurité s'est prononcée favorablement. Toutefois, pour le compléter, un technicien agréé gaz de France a été missionné pour vérifier les tuyauteries de gaz et signaler les organes de fermeture du gaz. Il ne reste plus qu'à attendre les conclusions de l'expert.

- **Station d'épuration**

Les plis ont été ouverts avec M. Crapsky. Six candidatures ont été reçues. La DDA va faire une étude comparative des offres.

- **La Pothière**

Le cabinet Réalité présentera une proposition au mois de mai.

- **Salle J. Dussud**

La restauration du sol de la salle est à prévoir dans les prochaines années.

- **Jeux d'enfants**

Madame BISSAY est chargée de créer un groupe de travail pour l'aménagement de l'aire de Jeux d'enfants. Un nouveau jeu sera installé prochainement.

- **Enquête centre de loisirs**

Madame GIROUD signale qu'un rendez-vous a été pris avec Jeunesse et Sports afin d'étudier les possibilités proposées.

- **Chemin de la Chapelle**

L'élargissement du chemin de la chapelle, pour sécuriser la sortie de l'école communale ainsi que l'arrivée sur la D 49 a été réalisé partiellement. Une deuxième tranche fera partie intégrante du COCA et sera appréhendée par le Conseil Général puisqu'il s'agit d'un problème de sécurité publique.

- **La Madone**

La rénovation de la Madone va intervenir ce printemps, M. DUCREUX devrait la repeindre. Cette restauration sera donc l'occasion de fêter son centenaire dignement par une inauguration officielle. La date retenue sous réserve de confirmation, en concordance avec l'anniversaire, serait le 30 août 2009.

- **Les ordures/Développement durable**

M. Gabriel VIAL présente le compte rendu des différentes réunions de la commission. Il est décidé de prévoir d'autres réunions et d'aborder le sujet par l'établissement d'un état des lieux exhaustif, d'un cahier des charges complet et in fine d'une proposition de solutions adaptées. On note une recrudescence des dépôts sauvages sur la commune, ce qui est vraiment inadmissible. Nous envisageons des dépôts de plaintes et des poursuites si ce genre de comportement devait perdurer.

- Plateforme caravanes
Elle est pratiquement terminée.

⇒ **Questions diverses**

- CR4C : Désignation de trois miss pour la remise des prix à l'arrivée du Tour du Pays roannais le 4 juillet 2009.
- SALLE J. Dussud
Madame le Maire signale que l'état des lieux de la salle J. Dussud sera sous la responsabilité de M. BOURBON qui devra le faire accompagné des personnes avant et après la location de la salle, lors de la remise des clés. Le comptage de la vaisselle sera également réalisé en même temps. Il n'y aura en conséquence plus qu'un seul et unique interlocuteur.
- Règlement columbarium
Le Conseil Municipal émet un avis favorable
- Cimetière
Le plan du cimetière est approuvé par le conseil municipal. La durée des concessions du nouveau cimetière sera de trente ans.
- Aquaval
Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention AQUAVAL concernant la modification des prix des séances.
- Réunion Développement durable
Peu de participants : dommage ! Cette réunion était pourtant intéressante non seulement pour l'ensemble des sujets abordés mais et surtout pour les ordures ménagères qui faisaient partie des problèmes abordés.

Il semble pourtant nécessaire de rappeler quelques principes :

1-Plus le tri est important, moins le coût des ordures sera élevé.

2-Le principe du budget spécifique au sein de la communauté de communes a été adopté par l'ancienne équipe et apporte l'avantage d'être indexé sur un **principe juste**, à savoir sur le volume des ordures calculé sur le nombre d'occupants d'une maison et non indexé sur la taxe d'habitation comme c'est l'usage dans de nombreuses

communautés de communes. Ce calcul est l'un des moins onéreux pour le contribuable (du simple au double parfois !). Or, le nombre d'impayés étant en constante augmentation, il peut être question à l'avenir d'envisager de revenir au règlement via l'impôt direct indexé sur la taxe d'habitation....

On peut toujours débattre sur le prix des ordures ménagères mais ce qui est certain c'est qu'un budget spécifique tel que le nôtre nous met à l'abri de beaucoup de dérives. C'est-à-dire que **nous payons ce que nous devons** et pas plus, c'est-à-dire que le coût est établi en fonction des tarifs des prestataires et du personnel embauché pour le bon fonctionnement de ce service. Il faut ensuite enlever ce qui provient de la revente du tri effectué par CHACUN d'entre nous, notamment du verre qui est la matière qui rapporte le plus, ensuite viennent le plastique et le papier.

Il faut également rajouter que les déchets organiques (épluchures par ex.) représentent 20 % du poids des déchets. On pourrait donc économiser 20% de déchets et donc 20 % du prix total si TOUS les déchets organiques étaient valorisés. Pour cette raison, la communauté de communes propose des composteurs dont le prix serait environ de 30-35 €.

Les personnes qui sont intéressées sont priées de se faire connaître en mairie. La communauté de communes prendra directement contact avec elles.

Fait en Mairie, le 04 mai 2009,
Le Maire,